

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL N° 72

Janvier 1995

ETRE AU CHOMAGE AU LUXEMBOURG

Blandine Lejealle

**CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg**

1995

Document produit par le

CEPS/Instead

**CENTRE D'ÉTUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETÉ
ET DE POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

**B.P. 65
L-7201 WALFERDANGE
TEL. (352) 33 32 33 - 1
FAX. 33 27 05**

Président: Gaston Schaber

Document PSELL n°72
ISBN 2 - 87987 - 038 - 0

ETRE AU CHOMAGE AU LUXEMBOURG

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I - POPULATION TOUCHEE PAR LE CHOMAGE	7
I. 1. LES JEUNES SONT LES PLUS TOUCHES	7
I. 2. LES PLUS DIPLOMES NE SONT PAS EPARGNES	8
I. 3. LES ETRANGERES PLUS EXPOSEES	9
II - CONDITIONS FAMILIALES ET CHOMAGE	11
III - SECTEURS SENSIBLES AU CHOMAGE	13
IV - MODALITES DE LA RECHERCHE D'EMPLOI	15
IV. 1. TYPE D'EMPLOI RECHERCHE	15
IV. 2. ANCIENNETE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI	16
IV. 3. METHODES DE RECHERCHE UTILISEES	17
ANNEXE : Quelques définitions	19

ETRE AU CHOMAGE AU LUXEMBOURG

Cette étude est réalisée dans le cadre d'une collaboration entre le STATEC et le CEPS/INSTEAD sur l'enquête **Forces de Travail** de 1992.

La position précaire des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail ne s'exprime pas seulement en terme de conditions de travail moins favorables¹ ou de charges plus lourdes liées aux activités extra-professionnelles² mais aussi en terme d'exclusion du marché du travail. Les femmes sont deux fois plus touchées par le chômage que les hommes. Elles ont plus de difficultés à trouver un emploi, qu'elles soient à la recherche d'un premier emploi ou qu'elles tentent de réintégrer le marché du travail après une interruption d'activité. Ainsi, en 1992, elles représentaient **55% des personnes au chômage**³ alors qu'elles ne constituaient que 37% de la population active totale.

Nous essayerons de déterminer, dans cette étude, les facteurs qui ont tendance à favoriser une situation de non-emploi surtout chez les femmes. Les questions suivantes seront abordées :

- Quelles sont les populations les plus touchées (à quel âge, avec quel diplôme, quelle nationalité) ?
- Quelles sont les conditions familiales qui peuvent influencer la recherche d'un emploi (le nombre d'enfants, la présence d'un conjoint) ?
- Quels sont les secteurs le plus souvent associés à ce risque (statut, profession, secteur d'activité) ?
- Quelles sont les modalités des recherches d'emploi (type d'emploi recherché, ancienneté de la recherche, méthodes de recherche employées) ?

1. c.f. PSELL n° 62 Budget-temps des femmes : l'opinion des femmes A. AUBRUN, P. HAUSMAN

2. c. f. PSELL n°69 Actives , mais à quel prix ? B. LEJEALLE

3. D'après la définition de l'Enquête Forces de Travail, est considéré comme chômeur tout individu **ne travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salarié**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**.

Remarque méthodologique

Le chômage peut être appréhendé par différentes mesures⁴.

En voici quelques unes :

- Dans les parties I, II et III de cette étude, c'est la définition élaborée par le BIT (et utilisée par EUROSTAT) qui est reprise :
est considéré comme chômeur tout individu ne **travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salaire**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**.
- Dans la quatrième partie, est considéré comme demandeur d'emploi, tout individu **sans emploi** ayant répondu oui à la question suivante :
« Etes-vous actuellement à la recherche d'un emploi (à temps complet ou à temps partiel)? ».
- Une autre définition, non utilisée dans cette étude, se réfère aux demandes d'emploi non satisfaites par l'Administration de l'Emploi (ADEM). Cette définition est en partie plus restrictive puisqu'elle nécessite une inscription à l'ADEM.

4. c.f. Bulletin du STATEC n°6 sur les différents indicateurs utilisés pour mesurer le chômage.

I - POPULATION TOUCHEE PAR LE CHOMAGE

I. 1. Les jeunes sont les plus touchés

Globalement, les femmes sont presque deux fois plus touchées par le chômage que les hommes : 1,6% des hommes âgés de 15 à 64 ans faisant partie de la population active⁵ sont demandeurs d'emploi et 2,8% des femmes. Ce sont **surtout les jeunes** qui sont concernés : sept hommes sur dix hommes à la recherche d'un emploi ont moins de 35 ans contre six femmes sur dix (**c.f. tableau 1**). Avant 25 ans et après 55 ans, les hommes sont plus fréquemment au chômage que les femmes.

Tableau 1 : Taux de chômage⁶ par âge, en 1992

Taux de chômage (en %)	Hommes	Femmes	Ratio Femmes/Hommes
15-24 ans	4,2	3,3	0,8
25-34 ans	1,8	3,9	2,2
35-44 ans	0,9	1,8	2,0
45-54 ans	0,7	2,5	3,6
55-64 ans	1,4	0,8	0,6
Ensemble des 15-64 ans	1,6	2,8	1,7

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Pour les plus jeunes, cet effet d'âge est davantage lié à la situation actuelle de l'emploi qu'à l'âge effectif des individus. Ce n'est pas parce qu'ils sont jeunes qu'ils ont plus de difficultés à trouver un emploi mais parce qu'ils arrivent sur le marché du travail à un moment où les effets de la crise se font encore sentir⁷.

A partir de 55 ans, le taux de chômage des femmes est très faible (0,8%) car elles ne postulent plus à un emploi si elles n'en n'exerçaient pas déjà un. D'autant plus que ces femmes ont traditionnellement peu travaillé ou interrompu tôt leur activité.

5. Population active = actifs ayant un emploi et chômeurs

6. Taux de chômage = (chômeurs d'un âge donné / Population active du même âge) * 100

7. c.f. POPULATION ET EMPLOI N°1. Le temps écoulé pour les jeunes entrants sur le marché du travail entre la sortie du système scolaire et l'exercice effectif d'un emploi augmente régulièrement depuis quelques années.

I. 2. Les plus diplômés ne sont pas épargnés

Il est souvent dit que la solution au chômage est une meilleure formation ; mais s'il est vrai que le taux d'activité est d'autant plus élevé que la formation suivie a été longue, il n'est pas toujours vrai que les plus diplômés soient les moins exposés au risque du chômage. Encore faut-il que la formation soit en adéquation avec la demande émanant des employeurs. Ainsi les femmes diplômées du Secondaire Supérieur sont les plus épargnées par le chômage (**c.f. tableau 2**). Les femmes diplômées d'études supérieures (2,1% de femmes au chômage) sont donc plus exposées à ce risque que celles qui ont achevé le cycle du Secondaire Supérieur (1,3%). Et ceci est vrai également pour les jeunes femmes de 25 à 34 ans où l'on rencontre de plus en plus de diplômées d'études supérieures.

Tableau 2 : **Taux de chômage selon le niveau d'enseignement et l'âge, en 1992**

Taux de chômage (en %)	Ensemble des 25-64 ans			Ensemble des 25-34 ans	
Niveau d'enseignement	Hommes	Femmes	Ratio Femmes/Hommes	Hommes	Femmes
Inférieur au Primaire	1,4	2,8	2,0	2,3	5,0
Secondaire Inférieur	1,1	3,8	3,4	1,4	4,0
Secondaire Supérieur	1,1	1,3	1,2	1,7	2,7
Etudes Supérieures	1,2	2,1	1,7	2,0	3,1
Ensemble	1,2	2,7	2,2	1,8	3,9

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Pourquoi les diplômés de longue durée ne préservent-ils pas davantage du chômage ?

Une hypothèse peut être avancée : les femmes (et les hommes) diplômées de l'enseignement supérieur ont passé plus d'années à acquérir ce niveau de formation, la motivation d'exercer une activité professionnelle peut être alors plus forte et l'entrée sur le marché du travail peut être considérée comme un débouché logique. Si le taux d'activité pour les plus diplômées est donc plus élevé, elles sont également moins prêtes à se retirer de ce marché s'il n'y a pas d'emploi adéquat. En quelque sorte, elles persisteront davantage que les femmes faiblement qualifiées qui se retirent plus rapidement du marché du travail si aucun emploi ne leur convient et surtout si le gain escompté ne se révèle pas suffisant pour compenser les contraintes liées à l'activité professionnelle.

Une autre raison est liée à l'âge : la majorité des femmes ayant un diplôme d'études supérieures sont relativement jeunes ; elles sont souvent à la recherche d'un premier emploi et les conditions actuelles de recherche d'emploi étant plus difficiles, elles sont, par conséquent, plus exposées au chômage. En effet, les jeunes gens (hommes ou femmes) n'ont jamais été aussi diplômés et, pourtant, ils se retrouvent plus souvent sans emploi. Cependant la discrimination hommes/femmes s'atténue un peu en fonction de l'élévation du diplôme, même si à diplôme équivalent, les femmes sont toujours plus souvent au chômage que les hommes.

Il semble que les femmes ayant bénéficié d'une formation professionnelle soient plus fréquemment au chômage que celles qui n'en ont pas reçu. Seule la formation professionnelle dispensée uniquement en entreprise semble préserver les femmes du chômage puisque le taux de chômage n'est que de 2%. Mais ce type de formation en entreprise préserve encore davantage les hommes puisqu'ils ne sont que 0,3% à la recherche d'un emploi. Globalement, pour les hommes, quel que soit le type de formation professionnelle le taux de chômage est plus faible (**c.f. tableau 3**).

Tableau 3 : **Taux de chômage⁽¹⁾ en fonction d'une éventuelle formation professionnelle, en 1992**

Taux de chômage (en %)	Hommes	Femmes
Aucune formation professionnelle	2,0	2,5
Avec formation professionnelle	1,1	3,7
Ensemble	1,6	2,8

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

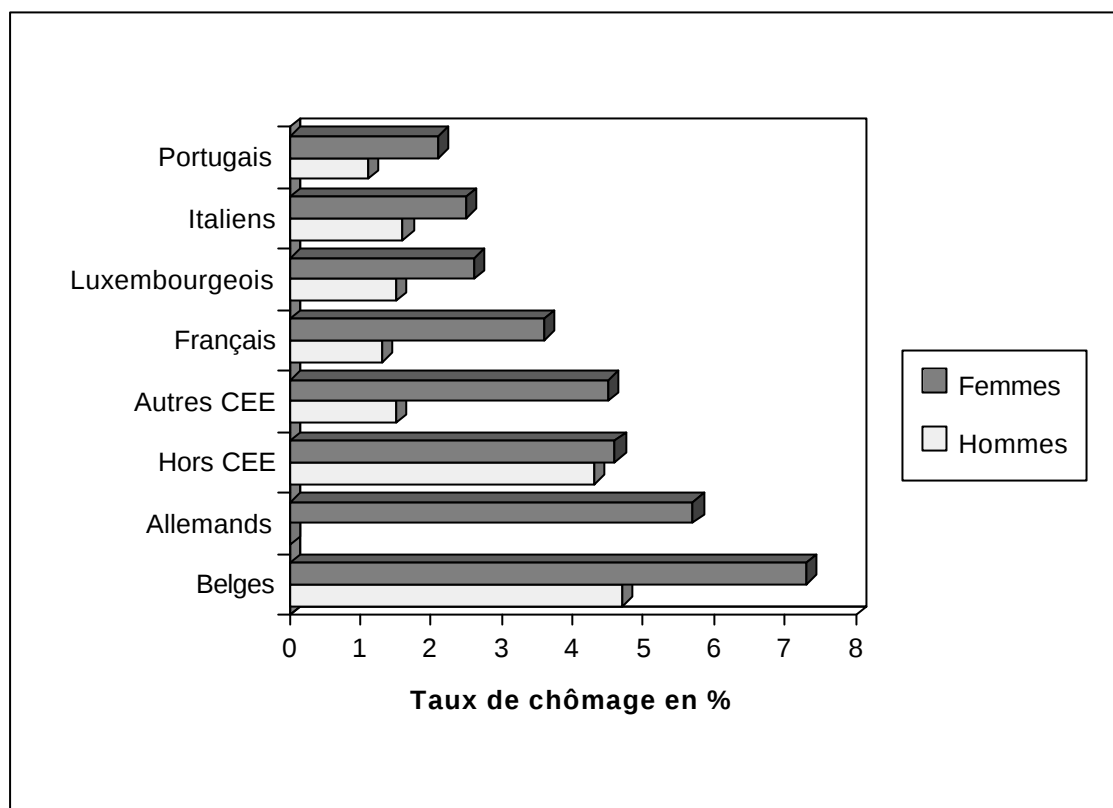
(1) Il s'agit des individus de 15 à 64 ans.

1. 3. Les étrangères plus exposées

Les femmes d'origine étrangère au Luxembourg sont plus actives⁸ que les Luxembourgeoises mais elles sont aussi un peu plus touchées par le chômage alors que la différence est minime pour les hommes (**c.f. graphique 1**). Des disparités apparaissent en fonction des nationalités. Ainsi, les femmes les plus fréquemment à la recherche d'un emploi sont les Belges et les Allemandes. Les Portugaises, comme les Portugais d'ailleurs, sont les moins touchées par cette déficience d'emploi et ce n'est pas qu'elles renoncent plus facilement à rechercher une activité professionnelle puisqu'elles sont aussi les plus actives. Et, comme les jeunes Luxembourgeois, ce sont les jeunes étrangers qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi.

8. c.f. note 2.

Graphique 1
Taux de chômage⁽¹⁾ par nationalité, en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Il s'agit des individus de 15 à 64 ans.

Outre ces éléments propres à l'individu (âge, diplôme et nationalité), d'autres facteurs accusent une variation des taux de chômage comme des taux d'activité. Parmi ces facteurs, des événements d'ordre familial comme la charge des enfants et la présence d'un conjoint sont à souligner.

II - CONDITIONS FAMILIALES ET CHOMAGE

Lorsqu'elles sont mères de deux **enfants à charge**⁹, les femmes sont plus souvent à la recherche d'un emploi que lorsqu'elles n'en ont pas ou qu'elles n'en ont qu'un seul. Ce phénomène est peut-être lié aux limites qu'elles se fixent en fonction des souhaits qu'elles expriment sur leurs conditions de travail compte tenu de certaines contraintes familiales. Elles ont alors un choix plus restreint de postes ce qui augmente leurs risques de ne pas trouver un emploi. Au-delà de trois enfants, on compte très peu de femmes à la recherche d'un emploi. Sans doute, ne font-elles pas de démarches actives pour trouver un emploi si elles n'exerçaient pas déjà une activité professionnelle avant la naissance du dernier enfant. Il semble donc qu'il y ait des difficultés à concilier activité féminine rémunérée et activité familiale surtout lorsque le système de garde d'enfants n'est pas suffisamment développé pour prendre le relais des mères de famille en dehors de leurs horaires professionnels. Et une fois qu'elles ont quitté leur emploi, il est d'autant plus difficile de revenir sur le marché de l'emploi avec les inconvénients que cela présente pour l'employeur : une moins grande disponibilité, quelques absences, une réduction des horaires, une perte de qualification due à l'interruption d'activité. Quant aux hommes, leur taux de chômage baisse avec le nombre croissant d'enfants. Le phénomène est semblable à celui observé pour le taux d'activité qui est d'autant plus élevé que les hommes sont mariés avec des enfants. Tout se passe comme si un homme avec des responsabilités familiales était encore considéré comme l'employé « idéal » et stable alors que pour une femme, c'est l'inverse.

Autre événement familial discriminant vis-à-vis du chômage : **la situation matrimoniale**. Alors que le taux d'activité distingue nettement les femmes célibataires et divorcées, plus actives, des femmes mariées, moins actives, le taux de chômage ne discrimine pas tant selon la présence d'un conjoint mais plutôt en terme de rupture. Ainsi ce sont les femmes divorcées qui sont les plus exposées au risque du chômage (plus de 6% sont à la recherche d'un emploi) alors que les célibataires le sont nettement moins (2,4%) et ont un taux de chômage équivalent aux femmes mariées (**c.f. tableau 4**).

Dans le cas des femmes divorcées, c'est la perte du conjoint qui les pousse certainement sur le marché du travail et comme elles se présentent sur ce marché sans avoir acquis (ou peu) d'expérience professionnelle, elles sont en inadéquation avec la demande de main-d'oeuvre tout en étant contrainte de travailler. Dans la même situation que les femmes divorcées, les mères de famille monoparentale (mais, plus encore, les pères) sont également plus souvent exposées à ce risque (6,6% des femmes et 9% des hommes) alors qu'elles font partie des femmes qui ont le plus besoin d'un emploi pour assumer leur propre indépendance financière et celle de leurs enfants. D'ailleurs, le fait d'être chef de

9. Enfant à charge : Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage et dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

ménage¹⁰ pour les femmes augmente les « chances » d'être au chômage par rapport aux femmes qui sont « conjointes ».

Seules les veuves sont moins exposées (1,6%). En raison de leur âge, elles ne sont peut-être pas contraintes de travailler car la plupart d'entre elles bénéficient d'une pension de survie, relativement élevée au Luxembourg.

Tableau 4 : **Taux de chômage⁽¹⁾ selon la situation matrimoniale et la présence d'enfants, en 1992**

Situation matrimoniale	Hommes	Femmes	Femmes sans enfant(s) à charge	Femmes avec enfant(s) à charge
Célibataire	2,9	2,4	1,1	5,1
Marié (e)	0,8	2,5	3,4	2,1
Veuf /Veuve	ns	1,6	ns	3,9
Divorcé (e)	3,3	6,2	4,4	7,6
Ensemble	1,6	2,8	2,6	2,8

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Il s'agit des individus de 15 à 64 ans

ns : non significatif

Comme le montre le tableau 4, le fait d'avoir des enfants à charge augmente les risques de ne pas voir ses demandes satisfaites sur le marché du travail. Seules les femmes mariées voient leur taux de chômage baisser. Si leur mari dispose d'un emploi, elles n'ont sans doute pas le même besoin de travailler que les femmes célibataires, veuves ou divorcées, plus souvent au chômage lorsqu'elles ont des enfants à charge. Sans conjoint et avec la charge financière des enfants, elles doivent persister dans la recherche d'un emploi.

Globalement, le fait d'être marié pour un homme réduit considérablement la probabilité d'être au chômage alors que pour une femme, il n'y a pas vraiment de différence entre les femmes mariées et célibataires si l'on fait abstraction des enfants. Il semble qu'il y ait un cumul de désavantages en matière d'emploi car le fait d'avoir un conjoint au chômage double la probabilité pour une femme d'être elle-même au chômage.

En plus de ces facteurs propres à chaque individu, des éléments dépendant en partie de facteurs externes ajoutent aux risques du chômage, éléments tels que le statut, la profession ou le domaine d'activité concerné.

10. **Chef de ménage** = personne de référence d'un ménage. Dans la plupart des cas, si le ménage comprend un couple, la personne de référence est l'homme sauf exception où c'est la femme qui désire se déclarer chef de ménage.

III - SECTEURS SENSIBLES AU CHOMAGE

En 1992, pratiquement tous les individus au chômage exerçaient auparavant une profession en tant que salarié, très peu étaient indépendants ou employeurs. Les demandes d'emploi sont surtout issues des métiers de la **restauration**¹¹. Un peu moins de la moitié des femmes cherchant un emploi en 1992, travaillaient précédemment dans ce domaine. Et certaines industries manufacturières font encore partie des secteurs les plus en crise. Dans ces deux secteurs (restauration et industrie manufacturière), les femmes sont les plus concernées mais les hommes le sont également. C'est aussi dans le secteur de la restauration que le pourcentage de personnels « insatisfaits » de leur emploi est le plus élevé : ils sont nombreux à chercher un autre emploi pour de meilleures conditions de travail considérant l'emploi actuel comme un emploi temporaire en attendant de trouver un poste offrant des conditions plus satisfaisantes. Et ceci concerne davantage les femmes.

Les femmes les plus exposées au risque du chômage exercent des professions telles qu'agents de service aux particuliers ou ouvrières non qualifiées (**c.f. tableau 5**). Et ce sont aussi les professions qui recensent le plus de femmes insatisfaites de leur poste. Chez les hommes, ce sont les conducteurs d'installations qui souffrent le plus de perte d'emplois.

Tableau 5 : **Part des chômeurs, selon leur dernière profession exercée, dans l'ensemble des actifs de cette profession, en 1992**

Part des chômeurs (en %)	Hommes	Femmes
Cadres	0,2	1,8
Professions scientifiques	0,7	1,1
Professions intermédiaires	1,3	1,6
Employés administratifs	0,6	1,9
Vendeurs et services aux particuliers	1,3	3,0
Agriculteurs et assimilés	1,2	-
Artisans et ouvriers des métiers	1,9	2,1
Conducteurs d'installations	1,8	-
Ouvriers Non Qualifiés	1,6	2,9
Ensemble	1,2	2,1

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

En fait, c'est dans les professions fortement féminisées (vendeurs et services aux particuliers, ouvrières non qualifiées) que l'on trouve le plus de chômage féminin et dans les

11. métier à fort caractère saisonnier.

professions les plus masculines (ouvriers des métiers et conducteurs d'engins) que l'on trouve le plus de chômage masculin. Quant aux professions où la part des femmes dans la population active correspond à la moyenne nationale (professions scientifiques et professions intermédiaires), l'écart hommes/femmes, en terme de pourcentage de chômeurs, est faible.

Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, surtout entre 25 et 34 ans ; elles ne sont pas épargnées si elles ont suivi des études supérieures ; les enfants et l'absence d'un conjoint (ou plutôt la perte de celui-ci) exposent davantage les femmes au chômage parce qu'elles sont contraintes de travailler. C'est dans le domaine de la restauration et de l'industrie manufacturière que l'on trouve à la fois le plus d'individus (et surtout de femmes) insatisfaits de leur emploi et ayant quitté cet emploi (volontairement ou involontairement). Après avoir observé les caractéristiques des demandeurs d'emploi au sein de la population active, on peut s'interroger sur les modalités de la recherche d'emploi : quels sont les souhaits des demandeurs d'emploi, quel type d'emploi désirent-ils exercer, quelle est l'ancienneté de leur demande et quelles sont les méthodes employées pour trouver un emploi ?

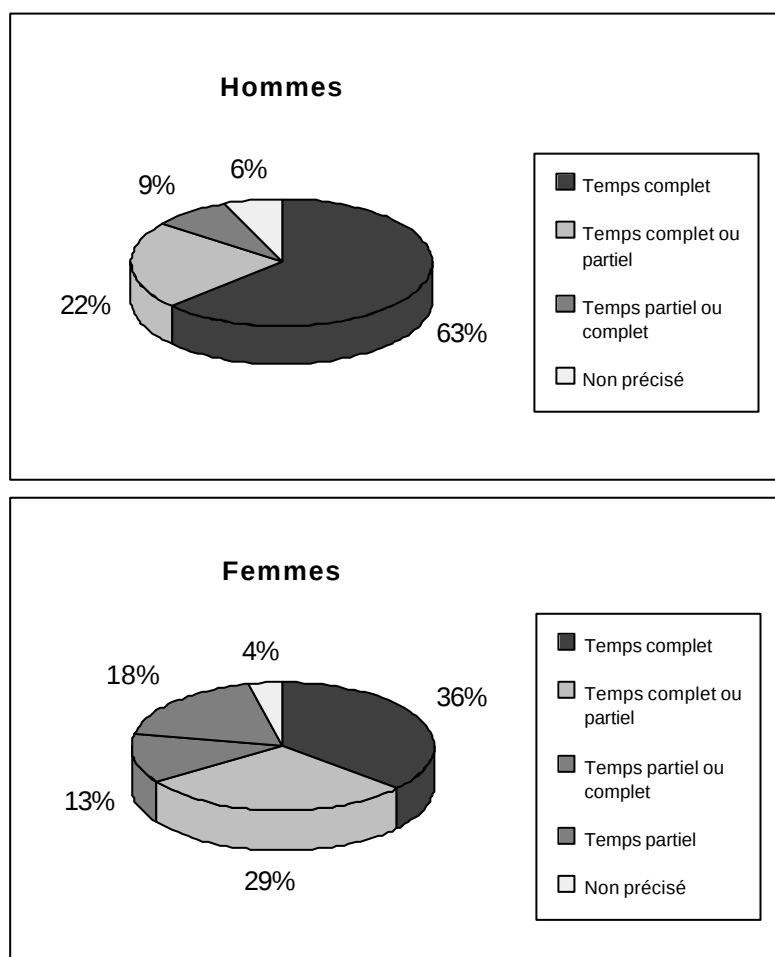
Dans cette dernière partie, les demandeurs d'emploi ne répondent pas strictement à la définition internationale du chômeur comme il est défini précédemment à travers le taux de chômage. Est considéré comme demandeur d'emploi dans cette quatrième partie, tout individu **sans emploi** ayant répondu oui à la question suivante : « Etes-vous actuellement à la recherche d'un emploi (à temps complet ou à temps partiel)? ». Le champ des demandeurs d'emploi ainsi défini est plus large que le précédent puisqu'il ne nécessite pas de recherche active.

IV - MODALITES DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

IV. 1. Type d'emploi recherché

Quel est le type d'emploi recherché par les demandeurs d'emploi ? Presque deux tiers des hommes recherchent un emploi à temps complet mais 22% sont prêts, à la rigueur, à prendre un emploi à temps partiel. Les femmes sont moins restrictives dans leurs souhaits : 36% veulent exclusivement un temps complet et un tiers d'entre elles seraient prêtes à prendre un emploi à temps partiel en second choix (**c.f. graphique 2**). Le travail à temps partiel est une caractéristique essentiellement féminine puisque globalement, il y a 31% de femmes qui désireraient en premier choix un poste à temps partiel (9% d'hommes) et 65% préféreraient un emploi à temps complet (85% d'hommes).

Graphique 2
Type d'emploi recherché par les demandeurs d'emploi⁽¹⁾, en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Il s'agit ici de tous les individus sans emploi et demandeurs d'emploi (c'est-à-dire ayant répondu oui à la question suivante : « Etes-vous actuellement à la recherche d'un emploi ? »). Il n'y a pas de restriction liée aux conditions de recherche comme c'est le cas pour la définition officielle du taux de chômage du BIT.

Avec des enfants, les femmes sont deux fois plus fréquemment à la recherche exclusive d'un emploi à temps partiel ; et les hommes se fixent massivement sur un emploi à temps complet. L'assignation classique des rôles au sein du ménage est bien présente, même dans les souhaits personnels.

Notons que les emplois à temps partiel, s'ils constituent un palliatif au chômage, laissent les femmes dans une situation instable puisqu'ils ne donnent pas toujours droit aux allocations de chômage en cas de perte d'emploi. Il faut travailler un minimum de 20 heures par semaine pour bénéficier de cette allocation.

IV. 2. Ancienneté de la recherche d'emploi

En moyenne, l'ancienneté de recherche d'emploi est **moins longue pour les femmes** que pour les hommes : environ dix mois pour les hommes et sept mois pour les femmes. Plus l'ancienneté de recherche augmente, plus la part des femmes à la recherche d'un emploi par rapport aux hommes diminue. On peut avancer deux interprétations à ce phénomène : soit les femmes trouvent plus rapidement un emploi, soit elles abandonnent plus tôt leurs recherches.

Si elles trouvent plus rapidement un emploi c'est peut-être parce qu'elles acceptent plus facilement un compromis en choisissant un emploi à temps partiel à défaut d'un emploi à temps complet. La seconde hypothèse exprime un phénomène d'abandon : de leur propre initiative, elles se retireraient du marché du travail une fois passé un certain délai. Mais notons également que 7% des femmes n'ont pas encore commencé leur recherche. Ce pourcentage élevé de femmes se disant au chômage mais n'ayant pas encore entrepris de recherches actives montre une moindre motivation des femmes par rapport aux hommes vis-à-vis de l'activité. Pour conforter ce dernier point de vue, on peut regretter que 60% des femmes recherchant un emploi ne soient pas inscrites à un bureau officiel de placement.

Alors que dans la plupart des pays de la CEE, les femmes sont plus touchées par le chômage de longue durée que les hommes, ce n'est pas le cas au Luxembourg où 40% des femmes ont une ancienneté moyenne de moins de 2 mois et seulement 20% sont en chômage de longue durée (plus de 12 mois) contre 30% des hommes (**c.f. tableau 6**).

Autre particularité luxembourgeoise que l'on ne retrouve pas dans tous les pays de la CEE : l'ancienneté de recherche d'emploi n'est pas plus élevée pour les jeunes femmes ; bien au contraire, elle augmente avec l'âge des personnes concernées.

Tableau 6 : **Ancienneté de la recherche d'emploi en 1992**

<i>Répartition en %</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Durée < 12 mois	71,9	81,2
dont durée <= 2 mois	26,6	39,7
Durée >=12 mois	28,1	18,8
Ensemble	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

40% des femmes recherchant un emploi en 1992 s'occupaient de leur foyer avant d'entreprendre leurs recherches. Les deux tiers étaient âgées entre 25 et 34 ans. Il s'agit par conséquent plus d'un chômage de reprise d'activité qu'un chômage de premier emploi ou de crise de l'emploi puisque 22% des femmes, actuellement à la recherche d'un emploi, sortent du système scolaire et seulement 31% travaillaient. Mais les femmes n'ayant pas d'activité avant la recherche d'emploi sont d'autant plus désavantagées qu'elles sont restées longtemps inactives. Pendant cette période elles ont perdu certaines capacités, n'ont pas connu les dernières innovations et, du côté des employeurs, on préférera recruter des individus ayant une courte période d'arrêt de travail. Pour les hommes, le chômage est davantage lié à la perte d'emploi puisque la moitié des demandeurs d'emploi occupaient un emploi juste avant la période de chômage.

IV. 3. Méthodes de recherche utilisées

Pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire trouver un emploi, les femmes n'utilisent pas les mêmes moyens que les hommes. Comme les hommes, elles passent d'abord par un service public de placement et étudient les annonces d'offres d'emploi dans les journaux mais elles font davantage jouer leurs relations personnelles (familiales, amicales...) et passent plus d'annonces dans les journaux. En terme de rentabilité des méthodes de recherche d'emploi, il semble que ce soit la prise de contact directe qui fut la plus efficace en 1992 si l'on s'en tient au recensement des moyens utilisés par ceux qui venaient de trouver un emploi au moment de l'enquête.

Dans de nombreux pays, le taux de chômage féminin est largement sous-estimé car on ne tient pas compte des femmes qui se retirent plus ou moins volontairement du marché du travail lorsqu'elles ne trouvent pas d'emploi. Elles s'attribuent toujours instinctivement comme alternative leurs activités domestiques et familiales alors que leurs conjoints envisagent rarement de ne pas travailler. Mais on notera qu'au Luxembourg, **seulement 3% des femmes ne travaillant pas et ne recherchant pas d'emploi, aimeraient travailler.** Même si cela concerne un peu plus de femmes que d'hommes, ce pourcentage est très faible et montre les conditions relativement favorables du marché de l'emploi au Luxembourg. Très peu de femmes semblent donc contraintes à rester sans activité professionnelle. Cependant l'ambiguïté demeure quant à la question du choix plus ou moins « libre » de ne pas travailler car, parmi les femmes ayant quitté leur emploi, 53% l'ont fait pour des responsabilités personnelles ou familiales contre 2% seulement des hommes. Et l'on s'étonnera de remarquer qu'une femme sur trois cite d'autres raisons qu'elle ne précise pas (sûrement des raisons personnelles autres que des charges personnelles ou familiales). En fait, si la raison l'emporte encore par rapport à d'autres aspirations, les femmes semblent choisir de leur propre volonté la décision rationnelle qui s'impose.

ANNEXE : Quelques définitions

- * **Population active** = ensemble des actifs ayant un emploi et chômeurs

- * **Taux de chômage** =
(chômeurs d'un âge donné / Population active du même âge) * 100

- * **Chômeur** : Plusieurs définitions du chômeur peuvent être utilisées :
 - Dans les parties I, II et III de cette étude, c'est la définition élaborée par le BIT (et utilisée par EUROSTAT) qui est reprise : est considéré comme chômeur tout individu **ne travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salarié**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**.
 - Dans la quatrième partie, est considéré comme demandeur d'emploi, tout individu **sans emploi** ayant répondu oui à la question suivante : « Etes-vous actuellement à la recherche d'un emploi (à temps complet ou à temps partiel)? ».
 - Une autre définition, non utilisée dans cette étude, se réfère aux demandes d'emploi non satisfaites par l'Administration de l'Emploi (ADEM). Cette définition est en partie plus restrictive puisqu'elle nécessite une inscription à l'ADEM.

- * **Enfant à charge** = Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :
 - il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
 - il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage et dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

- * **Chef de ménage** = personne de référence d'un ménage. Si le ménage comprend un couple, dans la plupart des cas, la personne de référence est l'homme sauf exception où c'est la femme qui veut se déclarer chef de ménage. Un ménage étant défini comme l'ensemble des individus résidant dans le même logement quel que soient les liens qui les unissent.

